

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE Jeudi 15 octobre 2020

Ordre du jour :

1. Présentation des participants
2. Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école
3. Les résultats des élections de parents d'élèves
4. Vote du règlement intérieur de l'école
5. Association OCCE
6. Les effectifs pour l'année 2020-2021
7. Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)
8. Projet d'école et projets de classe
9. Actions particulières en faveur des élèves.
10. Les dates de l'année scolaire
11. Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport)
12. Les travaux réalisés.
13. Date du prochain conseil d'école.

Étaient présents :

Équipe pédagogique :

Madame MEIGNAN, directrice et enseignante en CE1 – CE2 – CM1 – CM2.
Madame ETIEN, enseignante en PS – MS – GS – CP – CE1

Parents d'élèves élus :

Madame FIGUEIRAL (suppléante).
Madame GAUDILLIER (suppléante).

Représentant de la commune :

Monsieur WOTIN, adjoint au maire en charge des affaires scolaires.

Excusés :

Madame EBODE, inspectrice de l'Éducation nationale.
Monsieur PERNETTE, Maire de Montalet-le-Bois.
Monsieur CHOQUET, DDEN
Madame FARION (titulaire).
Madame DURAND (titulaire).

1) Présentation des participants

Chaque participant se présente en indiquant sa qualité.

2) Établissement du règlement intérieur du conseil d'école

Composition du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants : le directeur de l'école (président) ; un élu (le maire ou son représentant) ; un conseiller municipal ; les enseignants de l'école ; un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, le DDEN et les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école. L'inspecteur de l'éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école avec voix consultative, tout comme le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants de l'école.

Compétences du conseil d'école

Le directeur préside l'assemblée et veille à ce que le conseil d'école soit une instance de dialogue, d'information et de concertation entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Le conseil d'école :

- donne son avis et présente des suggestions sur tout ce qui intéresse la vie et le fonctionnement de l'école. Les parents délégués se doivent d'être neutres, ils rapportent les questions des parents.
- vote le règlement intérieur de l'école (seulement les parents délégués titulaires).
- est consulté sur les questions matérielles et financières.

Le conseil d'école ne traite pas des questions pédagogiques relatives à la pratique de classe.

Réunions du conseil d'école

Le conseil est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent les élections de représentants de parents.

En session extraordinaire, il peut être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Dans tous les cas, seul le directeur convoque et propose l'ordre du jour.

Avant la réunion, le directeur informe l'IEN, convoque les membres du conseil d'école, prend connaissance des problèmes que les parents souhaitent inscrire à l'ordre du jour.

L'ordre du jour doit être adressé au moins 8 jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

Un secrétaire de séance, membre du conseil, est nommé.

Après chaque séance du conseil d'école, un compte rendu de la réunion est dressé. Un exemplaire est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves (tableau d'informations devant l'école) et peut être envoyé par mail aux parents sur demande.

3) Les résultats des élections de parents d'élèves

L'équipe souhaite en premier lieu remercier la précédente équipe de représentants de parents d'élèves pour son investissement au service des familles et des enfants.

À la suite des élections des représentants de parents d'élèves du vendredi 9 octobre 2020, pour lesquelles deux sièges étaient à pourvoir dans l'école (une seule liste présentée de parents non constitués en association), voici les résultats obtenus :

	2019/2020	2020/2021
Électeurs inscrits	58	56
Votants	35	35
Bulletins blancs ou nuls	4	2
Taux de participation	60,34 %	63,63 %
Nombres de candidats	2	2

La liste des représentants de parents d'élèves a été élue, tous les postes sont pourvus.

Cette année, la participation a été de 63,63 %. Deux bulletins sont non valides. Une notice de vote a été collée dans le cahier de liaison.

Sont élus pour l'année scolaire 2020/2021

Titulaires

Madame FARION (maternelle).

Madame DURAND (élémentaire).

Suppléantes

Madame FIGUEIRAL (maternelle).

Madame GAUDILLIER (élémentaire).

Remerciements

L'équipe pédagogique félicite les représentants de parents d'élèves pour leur élection ainsi que pour la préparation des enveloppes à destination des parents.

Les représentants des parents d'élèves assistent aux conseils d'école, sont le relai entre les parents et les enseignants, apportent des propositions, s'expriment au nom de l'ensemble des parents, et peuvent s'investir lors d'actions ponctuelles.

4) Vote du règlement intérieur de l'école

Le conseil d'école adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante de l'école sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaires du département des Yvelines ». Cette année, un paragraphe a été ajouté :

« En cas de crise notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative (parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires) doivent respecter les consignes fixées par le protocole national. »

5) Association OCCE

L'école est affiliée à l'Office Central des Coopératives d'École (OCCE).

La coopérative de l'école permet de financer des activités culturelles et pédagogiques des classes : achat de livres, abonnements, financement de certaines sorties, projets, ... Son financement est assuré pour l'essentiel par les dons et les ventes. L'OCCE de l'école dispose d'un compte-chèques Banque Populaire.

Au 01 septembre 2020, le compte de la coopérative scolaire affichait un solde positif de 1266,76 €.

L'association de parents d'élèves n'a pas fait de don physique à l'école mais elle épargne 3000 €. Les dons des parents s'élèvent à 770 €

Les dépenses s'élèvent à 287,90 € (cotisation OCCE, achat de ballons, matériel éducatif, livres).

Au 1 octobre, le compte de la coopérative scolaire affiche un solde positif de 1748,86 €

Nous remercions chaleureusement l'APE et les parents pour ces dons très généreux.

6) Les effectifs pour l'année 2020-2021

Présentation des effectifs et répartition

ENSEIGNANTS	CLASSE	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Mme ETIEN	PS/MS/GS/ CP	4	2	9	1	4				20
Mme MEIGNAN	CE1/CE2/ CM1/ CM2					4	8	6	6	24
TOTAL										44

7) Sécurité (Vigipirate, PPMS et exercices incendie)

7a) PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en place dans toutes les écoles et actualisé tous les ans. Il permet de regrouper en un seul document les mesures à suivre en cas de risques majeurs tempêtes, orages violents, accidents chimiques ou radioactifs, mouvements de terrain, intrusion...

7b) Exercice incendie.

Un exercice incendie a été réalisé le 28 septembre 2020. La classe de Madame ETIEN est sortie en 1'46 secondes. La classe de Madame MEIGNAN est sortie en 1'10 secondes.

Remerciements

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour son souci porté aux questions de sécurité et de confort de l'école.

8) Projet d'école et projets de classe

Le projet d'école

Le projet d'école reste inchangé jusqu'à 2021.

Les trois axes du projet d'école sont les suivants :

- Améliorer la qualité de la production d'écrits
- Développer chez l'élève un comportement de chercheur
- Utilisation plus fréquente et plus efficace de l'équipement numérique

Les ajustements des programmes à la rentrée 2020 mettent l'accent sur :

- Le langage (cycle 1 : priorité au vocabulaire et au lexique, cycle 2 : lire écrire, cycle 3 : le parcours du lecteur).
- La construction des nombres en maternelle, qui se poursuit en cycle 2 en y ajoutant la résolution de problèmes et le calcul mental, pour aller vers les nombres décimaux au cycle 3 :
 - utilisation des ordinateurs et tablettes pour le développement du calcul mental.
- L'Education Physique et Sportif
- Enseignement des langues vivantes : L'enseignement de l'anglais s'effectue de la PS au CM2. Mme MEIGNAN vient tous les lundis et jeudis dans la classe de Mme ETIEN pour enseigner l'anglais aux enfants pendant que Mme ETIEN pratique l'EPS avec les élèves de l'élémentaire.
- Education à l'environnement : Les élèves travailleront sur les plantations de la PS au CM2. Les élèves de l'élémentaire feront des recherches pour optimiser les récoltes et prépareront des documents pour que les enfants plus jeunes puissent semer. Une sensibilisation au recyclage est réalisée. Par conséquent, les enfants recyclent le papier dans une caisse distincte de la poubelle.

9) Actions particulières en faveur des élèves.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) :

- est proposé à tous les élèves qui risquent de ne pas maîtriser le socle commun.
- peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire en fonction des besoins de chaque élève.
- est temporaire : sa durée varie en fonction des difficultés scolaires rencontrées par l'élève et de ses progrès.

Il s'agit d'un contrat entre l'école et la famille dans lequel chacun, élève, parents, enseignant, met en place des modalités de travail particulières dont l'objectif est l'acquisition de compétences précises du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) :

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu tous les lundis, mardis et jeudis de 13h00 à 13h30 par groupes restreints de 5 élèves au maximum.

Il s'agit d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages (lecture et langage, mathématiques). Cette forme s'adresse aussi bien à des élèves qui connaissent des difficultés passagères sur une compétence précise qu'à des élèves en grande difficulté qui bénéficient, par ailleurs, d'autres aides au sein de l'école.

Les APC permettent de redonner confiance à un élève en lui apportant, dans un cadre individualisé, les outils nécessaires à l'acquisition des compétences du socle commun.

Des évaluations nationales en français et mathématiques ont été réalisées mi-septembre en classe de CP et CE1 ; celles-ci ont servi d'évaluations diagnostiques et ont permis de cibler les élèves à besoins particuliers.

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) :

Mme JABRI est la psychologue scolaire. Elle intervient sur la commune de Montalet-le-Bois à la demande des enseignants. Elle peut être amenée à observer les élèves, analyser leurs compétences et identifier les obstacles qu'ils rencontrent. Elle coordonne les aides à mettre en place. Les parents d'élèves concernés sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant. Avec leur accord, la psychologue scolaire peut réaliser un bilan psychologique approfondi de la situation de l'enfant et suivre son évolution. Elle peut être sollicitée par les parents au 01.34.94.15.10.

Mme Véronique ALLOT, maître E : Les maîtres E sont "affectés, en tant que maîtres surnuméraires, sur un poste spécialisé pour exercer leurs missions dans plusieurs écoles concentrant un nombre élevé d'élèves en difficulté relevant de l'aide personnalisée et/ou de l'aide spécialisée. Ces maîtres spécialisés apporteront leur expertise à l'équipe enseignante de l'école, dans le cadre des cycles. Ils sont le lien privilégié avec les membres du RASED ayant une autre spécialité, notamment dans le cadre du temps consacré à la coordination et à la synthèse."²

Ils interviennent dans la classe, individuellement auprès d'un enfant ou en regroupement d'aide spécialisée : "Conformément à leur mission, ils peuvent être présents dans la classe, au moment des activités collectives, afin de pouvoir observer les élèves en difficulté lors de tâches scolaires et leur apporter une aide adaptée. Ils contribuent en tant que de besoin à l'APC ainsi qu'à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative. Ils peuvent également prendre en charge individuellement un élève ou animer au sein de l'école des groupes d'aide spécialisée."

L'infirmière scolaire : Mme BAILLOUX

Ses compétences :

L'infirmière de l'éducation nationale (ou le médecin scolaire) voit les élèves de CE2 :

- au cours de l'année scolaire et à la demande des enseignants, l'infirmière peut conduire des actions de prévention et de sensibilisation en matière de santé et d'hygiène ;

- le médecin scolaire intervient lors de la mise en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) afin d'accueillir des élèves ayant des problèmes de santé qui nécessitent des soins ou des aménagements particuliers (prise de médicaments sur le temps scolaire, asthme, allergies, ...). Un PAI commun à l'école et au périscolaire a été mis en place cette année afin de simplifier les démarches. Il intervient également lors de la mise en place de PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) qui concerne les élèves ayant des troubles des apprentissages, à la demande du conseil des maîtres ou des familles.

10) Les dates de l'année scolaire

- Le mercredi 11 novembre : commémoration
- Le mardi 3 novembre, deux animations avec les savants fous
- Le jeudi 10 décembre, les bâtisseurs en herbes.
- Pas de spectacle de fin d'année.
- Le jeudi 11 février, animation chocolat avec La boîte à chocolats
- Le mardi 13 avril, deux spectacles avec l'association Planète Mômes
- Photographe scolaire : après les vacances de la Toussaint
- Jardinage : une fois par semaine à partir de janvier 2021.
- Remise des livrets scolaires la deuxième semaine de janvier.
- Le mardi 12 janvier : remise des livrets scolaires CE-CM

11) Point mairie (investissement mobilier, fournitures scolaires, transport)

Point mairie :

Fourniture sur 3600€ prévu 3472€ ont été consommé et il reste 127.76€

Transport sur 1600€ prévu 223.5€ ont été consommé et il reste 1376.50€

Investissement, de gros investissements ont été fait l'année dernière, cette année rien de prévu

1. Sera-t-il possible d'ouvrir la deuxième salle pour la garderie ?

Non, cette salle ne peut être utilisée pour ça.

Mais :

- Installation d'une table de « grands » dans la garderie actuelle
- Et utilisation du réfectoire (qui est une pièce agréée pour accueillir des enfants) dans les conditions suivantes :

- Si plus de 15 enfants présents à la garderie du soir (ce qui n'est pas si fréquent depuis la rentrée)
- Si Nathalie Ramboz le juge nécessaire
- Uniquement sur le temps de présence de Mathilde ou Brice (donc 18h30 au plus tard les lundi et jeudi, ce qui laisse le temps ensuite à Nathalie Bellamy, de refaire un rapide ménage)
- En respectant bien entendu les critères d'âge des enfants présents (soit en créant un groupe de « grands » qui concerne les plus de 6 ans, dans un maximum de 14 enfants et un groupe de « petits » qui concerne les moins de 6 ans, dans un maximum de 10 enfants, les petits restant dans la pièce initiale de garderie et les grands allant au réfectoire ; soit en divisant mathématiquement le groupe d'enfants dans un maximum de 12 enfants de tous âge de chaque côté)
- En limitant les activités dans le réfectoire à des activités non salissantes (peinture notamment)
- Les groupes devront être homogènes, le seul critère des devoirs n'étant pas recevable pour former un groupe

2. Le changement radical relatif à la garderie : augmentation du tarif, perte de la souplesse que nous avions l'année dernière, réduction de l'espace à disposition des enfants... Tous les points évoqués autour de ce sujet lors de la réunion de présentation conduite par Maël le 25/09/2020. Bien que je comprenne les causes, je pense qu'il pourrait y avoir quelques réflexions autour de ces sujets.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises depuis, des réflexions sont en cours, l'évolution du règlement intérieur en a le point le plus visible.

Nos réflexions portent sur des solutions à long terme et pas sur des « aménagements de fortune » qui finissent toujours par coûter plus cher que prévu et ne convenir à personne.

Augmentation du tarif, si tant est que l'on puisse parler d'augmentation, nécessite un retour en arrière, les tarifs en vigueur jusqu'à maintenant avaient été fixés par les parents d'élèves eux-mêmes, correspondaient à une politique de l'équipe municipale en place d'attirer du monde, correspondait à des effectifs moindres.

Aujourd'hui les contraintes sont différentes, effectifs en hausse et personnel nécessaire supplémentaire. Le tarif n'a augmenté qu'à partir du moment où l'enfant passe la quasi-totalité de l'amplitude horaire de garderie (rappel de 7H30 à 19H00), ce qu'aucune famille ne fait pour le moment et jusqu'à la fin de l'année scolaire dernière le tarif horaire était de 2,50€, il est aujourd'hui de 2,00€... où est l'augmentation ?

La souplesse jusqu'alors proposée faisait fief de toute prise en compte des règles d'accueil d'enfants, tant en termes de locaux que de personnel et impliquait directement la responsabilité de la mairie.

La réduction de l'espace mis à disposition des enfants implique la même réponse

3. Tout a été dit à la réunion périscolaire. Sinon où en est le nouveau thermomètre ?

Les délais du fournisseur s'allongent face à la forte demande. Néanmoins, aucun élève n'a été mis en éviction depuis l'épisode de mi-septembre, donc le thermomètre actuel n'a pas été depuis un juge de paix.

4. Pas d'aide aux devoirs pour les élèves à partir du CP.

Comme indiqué sur le règlement intérieur des services périscolaires, la garderie n'a pas pour vocation de faire faire les devoirs aux enfants, ni de les aider à les faire. Le personnel n'est pas habilité pour cette mission.

A la demande répétée des parents d'élèves délégués lors des derniers conseils d'école, nous avons travaillé cet été et mis en place et proposé une étude dirigée les lundis soir et jeudis soir. Cette étude dirigée devait compter au minimum 6 élèves inscrits par jour, or ce quota n'a pas été atteint, ce qui me laisse dubitatif quant à la demande de certains parents concernant la possibilité de faire les devoirs à la garderie.

Je rappelle que le tarif proposé était de 144€ à l'année par enfant pour deux heures par semaine (soit 2€ de l'heure).

5. Mise en place du logiciel de gestion du périscolaire très bien. Bravo !

Merci

6. Est-il possible de revenir à un délai plus court (24 ou 48h) pour commander ou décommander le périscolaire ?

Non, pas pour cette année, le règlement sera revu en conseil municipal pour la rentrée de septembre 2021.

L'adresse mail de la garderie sert à gérer les inscriptions hors délais (et dans les effectifs acceptés) et garde le côté humain de notre petite structure.

Je rappelle néanmoins que Nathalie Ramboz ne lit et répond aux mails que sur son temps de travail. Les SMS sur son port perso ne sont pas pris en compte (condition de travail).

12) Les travaux réalisés.

Travaux réalisés :

- Sécurité et accessibilité du cabanon
- Petits travaux de sécurité
- Installation d'une sonnette
- Logiciel pour la réservation du périscolaire
- La classe de Mme ETIEN a une connexion internet avec une imprimante d'appoint

Actions réalisées :

- Dépôt du dossier de subvention pour le TNI et suivi du dossier
- Création d'une commission Hygiène et sécurité afin d'assurer la conformité des bâtiments

A venir :

- Changement du tableau dans la classe de Madame ETIEN
- Changement et déplacement de la pharmacie
- Mise en place du nouveau jardin
- Installation d'un placard pour Mme BELLAMY

Projet sur le long terme :

- Une étude est engagée sur le mode de chauffage (isolation, utilisation, déperdition, matériel)

13) La date du prochain conseil d'école

Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 4 février 2021, à 18h00. Un compte rendu sera réalisé rapidement pour consultation avec les parents d'élèves et la mairie. Après validation, le procès-verbal pourra être consulté par les familles par mail ou par version papier (à demander auprès de Mme la directrice).

La séance est close à 19h30

La présidente du Conseil d'école,
Madame MEIGNAN

Le secrétaire de séance,
Madame ETIEN